



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité



CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

ANNÉE 2023

ENTRE

Le Préfet du département de Seine-et-Marne

d'une part,

ET

La Communauté de communes Bassée-Montois
représentée par son président, Roger DENORMANDIE

Les communes de Chalmaison, Jutigny, Châtenay-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Everly, Savins, Couteron
(*maîtres d'ouvrage d'actions*)

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2023 liste les actions à engager pour l'année 2023.

Elles pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes Bassée-Montois, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2023 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2023, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2023

Ces actions, qui seront à engager en 2023, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2023 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs
C5.11	Travaux de rénovation énergétique de l'école primaire	Commune de Chalmaison	85 472 € HT	17 094 € (20%)	68 378 € (80%) DETR	s.o.
C5.20	Rénovation de la salle des fêtes	Commune Jutigny	151 657 € HT	58 934 € (38,86%)	45 497 € (30%) DETR	Département (FER) (31,14%) 47 226 €
C5.22	Isolation thermique de la mairie	Commune de Coutençon	84 374,04 € HT	19 406,04 € (23%)	64 968 € (77%) DETR	s.o.
C5.23	Remplacement des ouvrants des bâtiments communaux	Commune de Châtenay-sur-Seine	98 637 € HT	19 728 € (20%)	78 909 € (80%) DETR	s.o.
D3	Etude et accompagnement pour la mise en place d'une stratégie touristique durable	Communauté de Communes Bassée-Montois	36 275 € HT	7 255 € (20%)	29 020 € (80%) FNADT Plan Destination France	s.o.
D7.2	Action de communication – réalisation d'une vidéo de promotion touristique	Communauté de Communes Bassée-Montois	9 023 €	1 805 € (20%)	7 218 € (80%) FNADT Plan Destination France	s.o.

D11	Valorisation d'une boucle de randonnée avec de la signalétique – phase 2 et 3	Communauté de Communes Bassée-Montois	21 250 €	4 250 € (20%)	17 000 € (80%) FNADT Plan Destination France 2023	s.o.
E7.1	Création d'une maison des services publics	Commune de Donnemarie-Dontilly	860 638 € HT	172 128 € (20%)	258 191 € (30%) DETR	Région (CAR) (50%) 430 319 €
E23.1	Aménagement d'un WC aux normes PMR à l'école primaire	Commune d'Everly	2 963 € HT	1 184,50 € (40%)	1 778 € (60%) DETR	s.o
E23.3	Extension de la mairie, isolation de l'extension et accès aux PMR	Commune de Savins	81 829 € HT	16 335,40 € (20%)	32 732 € (40%) DETR	Département (FER) (40%) 32 761,60 €
F2.2	Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme	Communauté de Communes Bassée-Montois	30 000 € HT	6 000 € (20%)	24 000 € (80%) (Fonds Vert)	s.o
F3	Diagnostic global de vulnérabilité du territoire au risque inondation	Communauté de Communes Bassée-Montois	80 000 € HT	16 000 € (20%)	48 000 € (60%) (Fonds Vert)	s.o.
F5	Actions de sensibilisation à la prévention du risque inondation sur le territoire	Communauté de Communes Bassée-Montois	15 000 € HT	3 000 € (20%)	9 000 € (60%) (Fonds Vert)	s.o.
F6	Mobiliser, former et animer un réseau d'acteurs locaux sur le territoire	Communauté de Communes Bassée-Montois	25 000 € HT	4 000 € (20%)	15 000 € (60%) (Fonds Vert)	s.o.

Total crédits État sollicités par type de crédits	Ministère X	DET R	DSIL	Fonds Vert	FNADT	Autres (préciser)
	-	550 453 €	-	96 000 €	53 238 €	Département (FER) : 79 987,60 € Région (CAR) : 430 319 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2023 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiés avant le 31 décembre 2023.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Melun, le 27 DEC. 2023

**Le Président de la Communauté de communes
Bassée-Montois**

Le Préfet de Seine-et-Marne
Pour le Préfet de Seine et Marne et par
délégation,



Le sous-préfet de Provins, Jean-Bernard ICHÉ

Roger DENORMANDIE



A-1 e



La maire de Donnemarie-Dontilly

Sandrine SOSINSKI



La maire d'Everly

Laurence GUERINOT



Le maire de Jutigny

Fabrice GENON



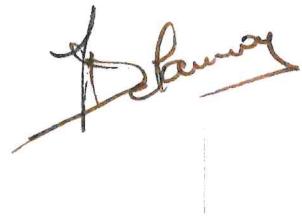
Le maire de Couterçon

Emric HERMANS



Le maire de Chalmaison

Jean-Pierre DELANNOY



La maire de Châtenay-sur-Seine

Stéphanie BANOS



Le maire de Savins

Jean-Louis CHAIGNEAU



CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2023

ANNEXE 1

Liste des actions programmées en 2023 et leurs modalités de réalisation

ACTION 1 : Travaux de rénovation énergétique de l'école primaire

- Axe du CRTE : Vers un territoire à énergie positive – C5.11
- Localisation : Chalmaison
- Descriptif sommaire : Réfection et isolation du toit de l'école primaire (Bâtiment de la commune de Chalmaison)
-
- Maître d'ouvrage : Commune de Chalmaison
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 85 472,46 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 17 094,46 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 80 % de DETR, soit 68 378 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : s.o.
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023-2024
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Les indicateurs d'objectif sont liés aux consommations électriques sur ce bâtiment qui est désormais chauffé par des pompes à chaleur

ACTION 2 : Rénovation de la salle des fêtes

- Axe du CRTE : Vers un territoire à énergie positive – C5.20
- Localisation : Jutigny
- Descriptif sommaire : Rénovation de la salle des fêtes et création d'une réserve pour le matériel
- Maître d'ouvrage : Commune de Jutigny
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 151 657,42 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 38,86 % soit 58 934,30 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 30 % de DETR soit 45 497 €

- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : 31,14 % du Département (FER) soit 47 226,12 €.
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2022-2023
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Facture d'énergie et nombre de location de la salle

ACTION 3 : Isolation thermique de la mairie

- Axe du CRTE : Vers un territoire à énergie positive – C5.22
- Localisation : Couterçon
- Descriptif sommaire : Changement des fenêtres et de la toiture de la mairie dans le but de réaliser des économies d'énergie
- Maître d'ouvrage : Commune de Couterçon
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 84 374,04 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 23 % soit 19 406,04 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 77 % de DETR soit 64 968 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : s.o.
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Évolution de la consommation énergétique du bâtiment

ACTION 4 : Remplacement des ouvrants des bâtiments communaux (garderie – salle polyvalente – mairie)

- Axe du CRTE : Vers un territoire à énergie positive – C5.23
- Localisation : Châtenay-sur-Seine
- Descriptif sommaire : Rénovation énergétique des bâtiments communaux à travers le remplacement urgent des ouvrants
- Maître d'ouvrage : Commune de Châtenay-sur-Seine
- Maître d'œuvre : Rénovation Icaunaise / Hilzinger
- Budget de l'action : 98 636,54 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 19 727,54 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 80 % de DETR, soit 78 909 €

- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023-2024
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Évolution de la consommation énergétique des bâtiments

ACTION 5 : Etude et accompagnement pour la mise en place d'une stratégie touristique durable

- Axe du CRTE : Vers un territoire écotouristique – D3
- Localisation : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Descriptif sommaire : Le projet consiste en la mise en place d'une étude de stratégie sur le tourisme afin d'élaborer une feuille de route à court, moyen et long terme avec des actions qui auront pour but de valoriser les atouts naturels, patrimoniaux et culturels du territoire Bassée-Montois.
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 36 275 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 7 255 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 80 % de FNADT Plan Destination France, soit 29 020 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2024
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nombres d'actions identifiées et mises en œuvre

ACTION 6 : Action de communication – réalisation d'une vidéo de promotion touristique

- Axe du CRTE : Vers un territoire écotouristique – D7.2
- Localisation : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Descriptif sommaire : La Communauté de Communes souhaite promouvoir son territoire à des fins touristiques en mettant en place le montage d'une vidéo promotionnelle du territoire Bassée-Montois.
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 9 023 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 1 805 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 80 % de FNADT Plan Destination France soit 7 218 €

- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2024
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Nombre de réservation dans les hébergements, nombre de participants aux activités de loisirs et aux évènements culturels, Nombre de location de vélos

ACTION 7 : Valorisation d'une boucle de randonnée avec de la signalétique – phase 2 et 3

- Axe du CRTE : Vers un territoire écotouristique – D11
- Localisation : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Descriptif sommaire : *L'objectif de cette action est de valoriser le patrimoine naturel du territoire Bassée-Montois en créant une signalétique pérenne qui animera la boucle de randonnée*
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 21 250 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 4 250 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 80 % de FNADT Plan Destination France soit 17 000 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023-2024-2025
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Fréquentation des itinéraires

ACTION 8 : Création d'une maison des services publics

- Axe du CRTE : Vers un territoire unifié et solidaire – E7.1
- Localisation : Donnemarie-Dontilly
- Descriptif sommaire : Réhabilitation et réaménagement d'une maison du centre-ville en maison des services et aménagement d'un parking végétalisé
- Maître d'ouvrage : Commune de Donnemarie-Dontilly
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 860 638 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 172 128 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 30 % de DETR, soit 258 191 €

- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : 50 % de la Région Ile-de-France (CAR) soit 430 319 €.
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023-2024
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Fréquentation des services et nombre d'emplois créés

ACTION 9 : Aménagement d'un WC aux normes PMR à l'école primaire

- Axe du CRTE : Vers un territoire unifié et solidaire – E23.1
- Localisation : Everly
- Descriptif sommaire : Création d'un WC handicapé à l'école primaire d'Everly.
- Maître d'ouvrage : Commune d'Everly
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 2 962,50 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 40 % soit 1 184,50 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 60 % de DETR soit 1 778 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : s.o.
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Éventuelle fréquentation de personnes en situation de handicaps

ACTION 10 : Extension de la mairie, isolation de l'extension et accès aux PMR

- Axe du CRTE : Vers un territoire unifié et solidaire – E23.3
- Localisation : Savins
- Descriptif sommaire : Aménagement et isolation de l'espace à l'étage du bâtiment 14 place de la mairie et accès PMR au rez-de-chaussée
- Maître d'ouvrage : Commune de Savins
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 81 829 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 16 335,40 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 40 % de DETR soit 32 732 €

- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : 40% du Département (FER) soit 32 761,60 €
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Consommation énergétique et fréquentation des lieux, notamment des personnes en situation de handicaps

ACTION 11 : Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme

- Axe du CRTE : Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace – F2.2
- Localisation : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Descriptif sommaire : un volet sera ajouté par une étude sur l'intégration des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme (réalisation de cartographies, réunions, ...)
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 30 000 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 6 000 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 80% de Fonds Vert soit 24 000 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : s.o.
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023 - 2024
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Nombre de réunions d'étapes, Réalisation du document d'études et mise en application dans les documents d'urbanisme, Production d'infographie/cartographie

ACTION 12 : Diagnostic global de vulnérabilité du territoire au risque inondation

- Axe du CRTE : Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace – F3
- Localisation : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Descriptif sommaire : Etablir un diagnostic global de vulnérabilité au risque inondation à l'ensemble du territoire Bassée-Montois en vue de mieux connaître le coût des dommages consécutifs et de proposer des solutions de réduction des incidences des inondations.
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 80 000 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 16 000 €

- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 60 % de Fonds Vert soit 48 000 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : 20% du Conseil départemental de Seine-et-Marne soit 16 000 €
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023 - 2024
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Réalisation de l'étude/Publication du document (étude, retour d'expérience, ...) sur EPISEINE et/ ou sur la plateforme prévue (BDHI, ...), Nombre de COPIL/COTEC réalisés, Production d'infographie (cartes, illustrations, vidéos, animations, ...)

ACTION 13 : Actions de sensibilisation à la prévention du risque inondation sur le territoire

- Axe du CRTE : Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace – F5
- Localisation : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Descriptif sommaire : Parvenir à sensibiliser différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes et à leurs conséquences directes et indirectes pour les encourager à s'y préparer concrètement.
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 15 000 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 2 400 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 60 % de Fonds Vert soit 9 000 € et 20% du TTC de Fonds Barnier soit 3 600 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : s.o.
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023 à 2025
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Nombre de supports de communication réalisés, Nombre d'actions de sensibilisation déployées

ACTION 14 : Mobiliser, former et animer un réseau d'acteurs locaux sur le territoire

- Axe du CRTE : Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace – F6
- Localisation : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Descriptif sommaire : Mise en place d'un réseau d'acteurs locaux à l'échelle du territoire afin de développer l'engagement citoyen autour du risque inondation et les conduites à tenir
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 25 000 € HT

- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 4 000 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 60 % de Fonds Vert soit 15 000 € et 20% du TTC de Fonds Barnier soit 6 000 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2025
- Indicateurs et suivi d'évaluation : **Nombre de personnes constituant le réseau d'acteurs locaux, Nombre de personnes du réseau d'acteurs locaux par commune, Nombre de formations dispensées à ce réseau d'acteurs locaux**